

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge - Casablanca 20000 - Tel : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-468070

C

Maladie

Dentaire Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0406

Société : ROYAL AIR MAROC

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : HILAL MHAMED

Date de naissance : 01/01/1934

Adresse :

Tél. : 0680435243

Total des frais engagés : _____ Dhs

Cadre réservé au Médecin

Pr. Jalal HASSOUN

Chirurgie Orthopédique et Traumatologie
42 Rue des Hôpitaux - Quartier des Hôpitaux
Casablanca

Cachet du médecin :

Reprise de RTT de Hamed Age : _____

Date de consultation : 09/03/1992

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

25 OCT. 2010

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie

N° W19-468070

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Matricule :

Nom de l'adhérent(e) :

Total des frais engagés :

Date de dépôt :

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	
	
	
	
	

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	02/10/2019	04 séances de Néeducation				100 \$

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

COMPTE RENDU OPERATOIRE

Nom et Prénom : HILAL M HAMED

Age : 01/01/1934

Opérateur : PR HASSEN

Anesthésistes : DR BERRADA J

Date : 01/10/2019

Diagnostic : Descellement de PTH DROITE (Reprise PTH)

Pr. Jalal HASSEN
Chirurgie Orthopédique et Traumatologie
42 Rue des Hôpitaux - Quartier des Hôpitaux
Casablanca
091037192

Sous rachis anesthésie malade en décubitus latéral gauche, abord par voie postéro

latérale de Moore ouverture de l'aponévrose du fascia latta dissection des fibres du

grand fessier section des pelvitrochantériens arthrotomie, luxation de la

prothèse fémorale qui sera extraite.

Dans un premier temps, on procède à l'extraction du cotyle descellé et du ciment collé à la paroi puis de la tige et du ciment intra-medullaire. La qualité de l'os après ablation nous insite à reposer une prothèse normale.

On prépare le cotyle par des fraises successives jusqu'à 54 mm en lui donnant une orientation à 45° et 15° d'antéversion en place un cotyle à double mobilité non cimentée 54 mm.

Dans un deuxième temps on procède à la préparation du fut diaphysaire par des râpes successives jusq'a la taille 5 droite après nettoyage du ciment et de toute la fibrose. on procède à un essai avec une tête de diamètre 28mm col long.

Mise en place des pièces définitives de la prothèse cotyles 54mm impacté non cimenté à double mobilité tige numéro 5 droite cimentée et tête à col long. Fermeture plan par plan sur un drain

aspiratif après réduction de la prothèse et testing de la stabilité.

Casablanca, le

20/01/2013
Pr. Jalal Hassoun
Kinésithérapeute
Hilal Mohamed.

ORDONNANCE

Oral de la jambe de l'acheteur
post opératoire pour
réprise de PTH.

GRARI Samia
Kinésithérapeute
14, Rue El Moubarek Val Fleuri
Tél: 022.25.50.24 - Casablanca

Pr. Jalal HASSOUN
Chirurgie Orthopédique et Traumatologie
12 Rue des Hôpitaux - Quartier des Hôpitaux
Casablanca
091037192

Casablanca, le : 02/10/2019

NOTE D'HONORAIRES

La clinique Yasmine

Prie Mr HIRAL N'HANED

d'accepter l'expression de ses sentiments distingués et lui présente suivant l'usage sa note d'honoraires pour

04 séance de rééducation

post opératoire (Reprise PT+1)

S'élevant à la somme de 800,00 Dhs.

GRARI Samia
Kinéthérapeute
14, Rue El Moumenid Val Fleuri
Tél: 022.20.12.94 - Casablanca